# SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité Syndical du 23 février 2022

<b>PREV</b>	/EN1	ΓΙΟΝ

PREVENTION	
Délibération n°10	
Recyclerie - Renouvellement de la convention avec EMMAÜS	2
FINANCES	
Délibération n°11	
Débat d'Orientations Budgétaires 2022	4



#### SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES

Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

ID: 035-200073500-20220225-DEL\_2022\_10-DE

## **COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2022**

Le **VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX** à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique Salle Polyvalente, 10 rue de la Chapellenie à BILLE, sous la présidence de M. Serge BOUDET.

Nombre de délégués en exercice : 68

DATE DE CONVOCATION: 16 février 2022

**DATE D'AFFICHAGE**: 16 février 2022

Présents ≥ 39

Absents ≥ 12

Excusés > 17 dont 7 pouvoirs

BAZOUGES DU DESERT	JOURDAN Marie-Thérèse,		
LA	excusée, pvr PAUTREL Louis	MARCILLE RAOUL	PRUNIER Dominique
BAZOUGESLA	HERVE Pascal	MELLE	GUERIN Pierre
PEROUSE	LAUNAY Chantal, excusée	MEZIERES SUR COUESNON	BARBETTE Olivier
BEAUCE	BERHAULT Pierre	MONTHAULT	GENEVEE Lionel
BILLE	RIBEIRO Manuel	NOYAL SOUS BAZOUGES	STAINES Christopher
CHAPELLE JANSON LA	MOUTEL Joseph	PARCE	
CHAPELLE ST AUBERT LA	HUBEAU Maryvonne, excusée	PARIGNE	GUILLARD Hervé
CHATELLIER LE	JOBERT Franck, suppléant BOURGE Jérôme	POILLEY	BARBEDETTE Gérard
CHAUVIGNE			MONTEMBAULT Mélanie
COMBOURTILLE	BACQUET Sophie	PORTES DU COGLAIS LES	
FERRE LE	PAUTREL Louis	RIMOU	
FLEURIGNE	BOULANGER Benjamin, excusé		FROC Dominique
4.		RIVES DU COUESNON	PASQUET Christian
			PRIGENT Joël
	BOUDET Serge	ROMAGNE	MAHE Pascal
FOUGERES	BRICHET Nicolas, excusé	ROMAZY	1,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	CARRE Maria, excusée, pouvoir BOUDET Serge	ST AUBIN DU CORMIER	COUR Laëtitia, excusée, pouvoir à MACOURS Pascale
			MACOURS Pascale
FOUGERES AGGLOMERATION	BALLUAIS Daniel	ST CHRISTOPHE DE VALAINS	
	BOUCHER Marie-Claire, excusée, pvr à CHAUVIN Louis-Pierre	ST GEORGES DE REINTEMBAULT	CHAUVIN Louis-Pierre
GOSNE	SERRA Gérard	ST GERMAIN EN COGLES	ROGER Amand, excusé
JAVENE	HUART Karine, excusée	ST HILAIRE DES LANDES	The same with the same same same same same same same sam
LANDEAN	ESNAULT Franck, excusé	ST MARC LE BLANC	,
LAIGNELET	PHILIPOT André	ST OUEN DES ALLEUX	CHATELET Marie-Laure
	BUFFET Jean-François	ST REMY DU PLAIN	PRIOUL Dominique
LECOUSSE	COUASNON Hubert, excusé, pouvoir BUFFET Jean-François	ST SAUVEUR DES LANDES	DEROYER Christophe
	ETIENNOUL Sébastien, excusé	SELLE EN LUITRE LA	BARON Pierrick, excusé
LIFFRE	SALAUN Ronan, excusé, pvr à BARBETTE Olivier	SENS DE BRETAGNE	LECONTE Yannick
LOROUX LE	ROCHELLE Annick		
LOUVIGNE DU DESERT	COSTENTIN Joseph	TIERCENT LE	HUBERT Christian, suppléant SOURDIN Jean-Frédéric
	LEE Isabelle, excusée, pvr à COSTENTIN Joseph	VAL COUESNON	AVRIL Henri
	VEZIE François		HOUDUS Emmanuel
LUITRE DOMPIERRE	GARDAN Gérard		HALAIS Louis
MAEN ROCH	RETORE David, excusé	VILLAMEE	BATTAIS Andrée

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BOURGE

<u>Assistaient également</u> : Pauline SALMON, Directrice des services

Cédric PHALEMPIN, Directeur technique

Sonia LEBRUMAN, Responsable marchés S3T'ec Ludovic GIEUX, Responsable déchèteries

Patricia GOUVENOU, Responsable Comptabilité et paie

Nathalie LICOIS, Secrétaire

Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affichétion du 16 février

ID: 035-200073500-20220225-DEL\_2022\_10-DE

#### <u>Délibération du Comité</u> <u>N°2022/10</u>

## RECYCLERIE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC EMMAUS

Dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs Paron, le SMICTOM du Pays de Fougères conventionne avec l'association afin de développer le réemploi sur la déchèterie de Javené (recyclerie), Louvigné du Désert (caisson de stockage) et potentiellement sur de nouveaux sites. C'est un partenariat amorcé en 2010 entre les deux structures. L'actuelle convention, vue en comité syndical le 18 avril 2018 (délibération n°2018-35) arrive à échéance le 25/04/2022.

## Cette convention a pour but de :

- participer à la politique de prévention des déchets initiée par le SMICTOM en améliorant la valorisation des objets et matériaux
- contribuer à l'insertion professionnelle à travers le chantier d'insertion conduit par Emmaüs Paron
- favoriser le réemploi des objets déposés par les particuliers

Il est proposé une nouvelle convention d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

ENTERINE la convention relative à la gestion de la Recyclerie avec EMMAÜS,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer la convention à intervenir.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

DEPUIS LE 2 4 FEV. 2022 AFFICHÉ LE 2 4 FEV. 2022 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

#### SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES

Envoyé en préfecture le 25/02/2022 Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

ID: 035-200073500-20220225-DEL\_2022\_11-DE

# **COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2022**

Le **VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX** à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique Salle Polyvalente, 10 rue de la Chapellenie à BILLE, sous la présidence de M. Serge BOUDET.

Nombre de délégués en exercice : 68

**DATE DE CONVOCATION**: 16 février 2022

DATE D'AFFICHAGE: 16 février 2022

Présents ≥ 39

Absents ≥ 12

Excusés ➤ 17 dont 7 pouvoirs

BAZOUGES DU DESERT	JOURDAN Marie-Thérèse,	MARCILLE RAOUL	PRUNIER Dominique
LA	excusée, pvr PAUTREL Louis		
BAZOUGES LA	HERVE Pascal	MELLE	GUERIN Pierre
PEROUSE	LAUNAY Chantal, excusée	MEZIERES SUR COUESNON	BARBETTE Olivier
BEAUCE	BERHAULT Pierre	MONTHAULT	GENEVEE Lionel
BILLE	RIBEIRO Manuel	NOYAL SOUS BAZOUGES	STAINES Christopher
CHAPELLE JANSON LA	MOUTEL Joseph	PARCE	
CHAPELLE ST AUBERT LA	HUBEAU Maryvonne, excusée	PARIGNE	GUILLARD Hervé
CHATELLIER LE	JOBERT Franck, suppléant BOURGE Jérôme	POILLEY	BARBEDETTE Gérard
CHAUVIGNE		251501501000000000000000000000000000000	MONTEMBAULT Mélanie
COMBOURTILLE	BACQUET Sophie	PORTES DU COGLAIS LES	, ie. i. Elibace i ficialità
FERRE LE	PAUTREL Louis	RIMOU	
FLEURIGNE	BOULANGER Benjamin, excusé		FROC Dominique
		RIVES DU COUESNON	PASQUET Christian
			PRIGENT Joël
	BOUDET Serge	ROMAGNE	MAHE Pascal
FOUGERES	BRICHET Nicolas, excusé	ROMAZY	TIATET ascal
	CARRE Maria, excusée, pouvoir BOUDET Serge	ST AUBIN DU CORMIER	COUR Laëtitia, excusée, pouvoir à MACOURS Pascale
			MACOURS Pascale
FOUGERES AGGLOMERATION	BALLUAIS Daniel	ST CHRISTOPHE DE VALAINS	TWIST STATE ACCOUNT
	BOUCHER Marie-Claire, excusée, pvr à CHAUVIN Louis-Pierre	ST GEORGES DE REINTEMBAULT	CHAUVIN Louis-Pierre
GOSNE	SERRA Gérard	ST GERMAIN EN COGLES	ROGER Amand, excusé
JAVENE	HUART Karine, excusée	ST HILAIRE DES LANDES	THE SELECTION OF SECULO
LANDEAN	ESNAULT Franck, excusé	ST MARC LE BLANC	,
LAIGNELET	PHILIPOT André	ST OUEN DES ALLEUX	CHATELET Marie-Laure
	BUFFET Jean-François	ST REMY DU PLAIN	PRIOUL Dominique
LECOUSSE	COUASNON Hubert, excusé, pouvoir BUFFET Jean-François	ST SAUVEUR DES LANDES	DEROYER Christophe
	ETIENNOUL Sébastien, excusé	SELLE EN LUITRE LA	BARON Pierrick, excusé
IFFRE	SALAUN Ronan, excusé, pvr à BARBETTE Olivier	SENS DE BRETAGNE	LECONTE Yannick
_OROUX LE	ROCHELLE Annick		
LOUVIGNE DU DESERT	COSTENTIN Joseph	TIERCENT LE	HUBERT Christian, suppléant SOURDIN Jean-Frédéric
	LEE Isabelle, excusée, pvr à COSTENTIN Joseph	VAL COUESNON	AVRIL Henri
	VEZIE François		HOUDUS Emmanuel
_UITRE DOMPIERRE	GARDAN Gérard		HALAIS Louis
MAEN ROCH	RETORE David, excusé	VILLAMEE	BATTAIS Andrée

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BOURGE

Assistaient également : Pauline SALMON, Directrice des services

Cédric PHALEMPIN, Directeur technique

Sonia LEBRUMAN, Responsable marchés S3T'ec Ludovic GIEUX, Responsable déchèteries

Patricia GOUVENOU, Responsable Comptabilité et paie

Nathalie LICOIS, Secrétaire

#### SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le

ID : 005 000070500 00000005 DEL 0000 44 DE

<u>Délibération du Comité</u> N°2022-11

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la Loi NOTRe a modifié les articles du CGCT relatifs au débat d'orientations budgétaires.

- L'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale précise que, « pour les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »
- L'article 14 de cette même loi rend cette disposition applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants.
- L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 indique que « le Maire présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par délibération spécifique. »

Serge BO

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances expose ensuite les orientations budgétaires pour 2022 présentées dans la note de synthèse remise à chaque déléqué.

A l'issue des échanges, le Comité Syndical :

PREND ACTE DU DEBAT sur les orientations budgétaires ainsi exposées.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

DEPUIS LE 2 4 FEV. 2022

AFFICHE LE 2 4 FEV. 2022

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,